

« LA FA BRI QUE SPOR TIVE DU FÉ MI NIN ET DU MA SCUL IN »

Par Anaïs Bohuon, maître de conférences
à l'ufr staps de Paris Sud
« Boys don't cry » - Cas d'étude,
vendredi 10 avril 2015, MAC VAL
Dans le cadre de l'exposition « Chercher
le garçon », 07 mars - 30 août 2015

Incarnation de la modernité, le sport est profondément marqué par une bicatégorisation sexuée, où les corps masculins et féminins sont explicitement hiérarchisés, autour de l'idée que les hommes sont (seraient) « naturellement » plus forts. De fait, cette hiérarchie est souvent présentée sans aucun questionnement et apparaît comme une évidence dans le cadre de la médiatisation la plus contemporaine.

Les grands événements sportifs laissent peu de place à la mixité ou même à la proximité corporelle ; à peu d'exception près, les femmes concourent entre elles et de même pour les hommes. À cette non-mixité s'ajoute une appréciation différenciée des performances par l'ensemble des acteurs, à la fois par les commentateurs sportifs, par l'organisation des épreuves, par les spectateurs et par les athlètes eux-mêmes. Cela débouche sur une survalorisation du sport masculin et la réactualisation continue d'un « fief de la virilité » pour reprendre les termes proposés par les sociologues Norbert Elias et Eric Dunning.

En investissant ces bastions masculins, les sportives ne cessent de susciter des interrogations qui prennent toutes pour point de départ leurs morphologies ou leurs records, considérés trop masculins. Ainsi, face aux sportives « exceptionnelles » et pour maintenir à tout prix la catégorisation sexuée, les instances dirigeantes sportives vont imposer à toutes les concurrentes dès les années 1960, un contrôle gynécologique et morphologique où le sexe apparent (anatomique, visible) mais aussi la force musculaire et la capacité respiratoire, qui doivent rester en deçà des capacités - estimées - masculines, sont pris en compte. Ce contrôle sera remplacé dès 1968 par des tests chromosomiques afin de s'assurer que les sportives sont bien « chromosomiquement » XX et/ou ne possèdent pas de chromosomes Y, sous peine d'exclusion.

Or, avec la mise en place de ces contrôles, le monde du sport découvre que le sexe génétique (XX ou XY), le sexe gonadal (ovaires et testicules), le sexe apparent mais également le sexe social et psychologique, doivent être précisés, voire dissociés puisqu'un seul ne suffit pas à définir la catégorie d'appartenance de sexe. Ces changements dans les critères du test (les organes génitaux, les chromosomes...) vont dévoiler la grande difficulté, voir l'impossibilité à déterminer le « vrai » sexe d'une personne.

Devant cette pluralité des critères pour définir l'identité sexuée, le test est supprimé de manière systématique en 2000.

Cependant, aujourd'hui, le critère déterminant, qui justifie la séparation sexuée des athlètes, voire même l'exclusion de certaines sportives, est celui des hormones ou plutôt, du taux de testostérone que produisent les organismes en raison de l'idée qu'elles procureraient un avantage en termes de supériorité physique. Les sportives doivent, pour participer aux compétitions, impérativement présenter des taux d'androgènes inférieurs aux valeurs enregistrées chez les hommes et, ainsi ne pas venir brouiller la stricte séparation des sexes, hiérarchie et ordre sexués historiquement et médicalement définis.

Anaïs Bohuon